

Questions orales

Pour ce qui est de la Société du crédit agricole, nous venons d'emprunter sur le marché monétaire privé 50 millions que nous allons prêter dans les différentes régions et, selon notre entente avec le gouvernement de la Saskatchewan, ce dernier va subventionner lui-même les prêts qui seront accordés à 8 p. 100. Voilà ce que nous faisons en collaboration avec la Saskatchewan.

M. Riis: Madame le Président, il se gonfle comme la grenouille qui voulait se faire plus grosse que le bœuf.

L'INTENTION DE LA BANQUE ROYALE DE SAISIR LES TERRES
AGRICILES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, je vais préciser ma question davantage. Le ministre sait que la Banque Royale a l'intention de saisir les terres agricoles, puis de les louer aux agriculteurs. Voilà une décision qui va instaurer le métayage au Canada au cours de la décennie.

Je demande au ministre pourquoi il ne met pas fin à cela immédiatement en présentant à la Chambre la version de la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers que préconisent ses collègues de l'arrière-ban, de façon à interdire aux banques de saisir les exploitations agricoles et à permettre aux familles d'agriculteurs de rester sur leurs terres et de continuer à produire des aliments dans les temps difficiles que nous traversons.

Des voix: Bravo!

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, j'espère que le député se renseignera sur certaines mesures prises par la Société du crédit agricole, car elle a collaboré avec les institutions prêteuses du secteur privé afin de prendre des arrangements spéciaux avec les agriculteurs. Certains agriculteurs n'ont fait aucun paiement depuis presque quatre ans, mais nous n'avons pas saisi leur propriété.

● (1430)

En vertu de la loi sur les banques, la Banque Royale ne peut pas garder une propriété indéfiniment. Comme le député l'a dit, elle ne peut pas être propriétaire à perpétuité. Elle peut garder le terrain pendant une période de temps limitée, après quoi elle doit le mettre en vente sur le marché privé. La Banque Royale admet que 5 p. 100 de ses clients ruraux sont dans une situation financière très précaire. Le projet de loi de mon collègue de Lambton-Middlesex mérite examen et nous faisons actuellement une étude approfondie. Depuis la Confédération, on s'est inspiré une fois du principe de ce projet de loi. C'est un excellent principe.

* * *

[Français]

AIR CANADA

LA SITUATION DES VENTES DE BILLETS À TARIF RÉDUIT

M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné

la dispute entre le gouvernement canadien et le gouvernement américain en ce qui a trait aux tarifs réduits pour les passagers qui utilisent les services de la société Air Canada vers les États-Unis, j'aimerais que le ministre des Transports dise à la Chambre quelles ont été les conclusions des discussions qu'il a eues avec le gouvernement américain, et quelle est effectivement la chance ou l'assurance qu'ont les Canadiens qui avaient acheté des billets à tarif réduit de voyager en utilisant les services de la société Air Canada pour la fin de semaine.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, nous avons discuté pendant plusieurs heures hier et avant-hier, à Washington même d'une part, et par téléphone d'autre part, la proposition du Canada. Nous avons laissé notre proposition sur la table, et elle n'a pas été acceptée par les Américains. La situation est donc la suivante: les personnes qui sont très réalistes ont obtenu un remboursement ou ont décidé d'aller ailleurs au Canada, les bons compatriotes ont décidé d'aller ailleurs au Canada, les personnes aventureuses ont décidé d'attendre parce que les représentants de la société Air Canada ont des idées sur la possibilité d'offrir des prix réduits dans d'autres régions du monde où il y a également du soleil, et les personnes vraiment optimistes espèrent que l'injonction que la société Air Canada va essayer d'obtenir aujourd'hui aura du succès ou encore que les Américains auront, après réflexion, d'autres idées sur la proposition que nous avons faite hier. Je crois qu'il s'agissait d'une bonne proposition et qu'ils auraient dû l'accepter il y a déjà plusieurs heures.

[Traduction]

ON DEMANDE SI LE MINISTRE S'EST ENTRETENU AVEC SON
HOMOLOGUE AMÉRICAIN

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, mardi dernier, comme il est consigné au compte rendu à la page 23330, le ministre a déclaré que le système de ventes de places à tarif réduit était quelque chose dont les résultats étaient prévisibles. Le ministre dira-t-il à la Chambre comment les 100,000 Canadiens directement touchés par ce conflit de réglementations entre le Canada et les États-Unis peuvent prédire quoi que ce soit et faire le moindre projet en toute certitude? Sérieusement, le ministre s'est-il entretenu avec son homologue, la secrétaire aux transports des États-Unis, Elizabeth Dole, plutôt qu'avec un larbin du CAB. S'il s'est entretenu avec elle, quelle a été sa réponse à cette interdiction du CAB qui laissent la CCT et des Canadiens, victimes innocentes, le bec dans l'eau?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, il y a deux volets à la question. L'un a trait à la manière d'opérer dans les cas de ventes spéciales à rabais. Je répète ce que j'ai dit à mon ami hier. Il faut tout d'abord annoncer la vente, en deuxième lieu, il faut présenter une demande et, troisièmement, on vend les billets. Il est d'accord là-dessus je crois. Je n'accepte pas cependant la question des liaisons. C'est bien cela que mon honorable ami veut savoir?